



Mon employeur refuse mes demandes de mobilité interne

Par **BrigitteGui**, le **02/10/2012 à 11:43**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai 54 ans, je travaille depuis 10 ans dans la même entreprise et je suis depuis plus de 5 ans en poste comme hôtesse sur une plateforme téléphonique. C'est un travail très stressant (téléphone qui sonne en permanence, interlocuteurs insultants etc...) et j'ai de plus un statut d'invalidité car je souffre de polyarthrite rhumatoïde.rnJe souhaite changer de poste au sein de mon entreprise car je ne supporte plus ce travail et j'aimerais un poste qui soit moins éprouvant au vu de mon âge et de ma santé. J'ai postulé à plus de 10 offres d'emploi à qualifications et salaires équivalents en interne mais aucune de mes demandes n'a abouti.rnrnAi-je des droits qui me permettent de pousser mon employeur à accepter de me changer de poste ?rnrnMerci d'avance pour votre aide.

Par **trichat**, le **02/10/2012 à 12:28**

Bonjour,rnrnIl faut rencontrer le médecin de la médecine du travail, afin qu'il établisse un rapport attestant que votre état de santé actuel est incompatible avec les difficultés du poste que vous occupez.rnrnEn principe, votre employeur doit rechercher un nouveau poste au sein de l'entreprise, compatible avec votre invalidité.rnrnVous pouvez également vous rapprocher de la COTOREP, qui a l'habitude de traiter ce genre de difficultés d'adaptation des salariés compte tenu de leur invalidité.rnrnCordialement.

Par **BrigitteGui**, le **02/10/2012 à 12:35**

Bonjour,nnnnMerci pour votre réponse. Pensez-vous que la médecine du travail puisse réellement m'aider dans la mesure où mon handicap étant purement physique, il n'amène pas de contre-indication particulière à la pratique de mon travail? nnSavez-vous si le médecin peut diagnostiquer le stress et si cela peut être une raison suffisante pour demander à changer de poste ?nnnnMerci beaucoup.nnnnCordialement,

Par **trichat**, le **02/10/2012** à **13:17**

Il faut le rencontrer et lui exposer votre situation. Le stress peut sans doute avoir une influence négative, voire aggravante, sur votre maladie invalidante.nnMais je ne suis pas médecin et ne peux donc pas connaître l'avis qu'il émettra.